

Compte rendu de la journée à l'hôtel de région :

Le Mercredi 8 Octobre , en plein cœur du quartier de confluence , nous avons découvert le nouveau siège du Conseil Régional de la région Rhône – Alpes , ses missions et notamment grâce à la présentation du service de la direction financière , la tenue d'une comptabilité publique. Cette région , ayant une superficie équivalente au Danemark ,une mission en matière de formations, et un des budgets les plus importants en France s'élevant à 2,45 milliards d'euros , présente un aspect d'autant plus intéressant. En outre au niveau politique , les régions s'apprêtent à être regroupées afin de diminuer les dépenses.

Le rôle de la direction financière s'articule autour de trois axes : la préparation et l'exécution du budget , la sécurisation des actes , le conseil , la formation ainsi que la gestion de la dette.

Le budget , constitué des dépenses et des recettes prévus est un acte d'autorisation qui est voté par les élus , ce qui lui donne force obligatoire. Il peut y avoir un budget supplémentaire en cas de décision modificative. Tout comme la comptabilité dans les entreprises , sont établis deux documents : un compte de gestion , et un compte administratif qui est l'équivalent du compte de résultat. Mais en comptabilité publique , on parle de recettes (2 milliards pour la région) et de dépenses (1,6 milliards) et on ne parle pas de résultat mais d'épargne brute lorsqu'on soustrait aux recettes , les dépenses. Étant donné qu'on ne peut pas avoir de budget déficitaire , la région emprunte auprès des banques et des marchés financiers tout comme une société cotée. Pour la réalisation des dépenses , il y a aussi un principe à respecter , le principe de séparation qui ressemble aux principes comptables que nous appliquons. Il consiste à bien séparer les tâches de l'ordonnateur et du comptable. L'ordonnateur est le président du conseil régional , Jean Jack Queyranne membre du parti socialiste. Il décide de dépenser ou de percevoir , donc il donne les ordres concernant l'acte d'autorisation. Il liquide les dépenses , c'est à dire qu'il calcule combien la région doit payer , il donne un mandat au comptable qui se charge alors du paiement une fois les pièces justificatives reçues , tout comme dans les entreprises. L'ordonnateur constate aussi les créances c'est à dire lorsque telle structure doit payer une somme , le comptable va alors récupérer la somme après l'émission d'un titre de recette , puis l'encaisser. Donc le comptable manie les fonds mais a également une mission de contrôle.

Pour sécuriser les actes , il faut un outil qui est le règlement budgétaire et financier (RBF) où sont rassemblées toutes les règles à respecter pour dépenser et donner les subventions , c'est un socle commun sur lequel la comptabilité publique se base , c'est donc l'équivalent du Plan comptable général appliqué dans les entreprises. Il s'agit aussi de faire un contrôle externe avant et après ces actes. Par exemple , vérifier le bon fonctionnement des structures qui reçoivent les subventions. Pour effectuer ce contrôle ,il faut fournir les comptes annuels , comme dans les entreprises à la fin de l'exercice comptable , puis transmettre le compte rendu financier de l'opération financée et s'il n'a pas été respecté la structure doit reverser les sommes qui ont été mal perçues. Le conseil se fait via des études de gestion , pas seulement au niveau comptable ,pour aider à prendre les décisions. La formation consiste par exemple à sensibiliser les nouveaux arrivants aux outils de gestion.

La dette de la région Rhône-Alpes s'élève à deux milliards d'euros. Pour éviter de s'endetter la direction financière met en place la gestion de la trésorerie. De la même manière que les entreprises , ils vont alors estimer les recettes et dépenses pour s'assurer des liquidités et le cas échéant anticiper les fonds , par exemple emprunter à la banque européenne.

La direction financière nous a aussi parlé des perspectives de la région. Actuellement , la réforme territoriale veut donner plus de compétences aux régions et réduire leur nombre. La région Rhône-Alpes fusionnera avec l'Auvergne , ils doivent donc élaborer un budget commun. En somme, les collectivités locales seront soumises à une certification de leurs comptes tout comme dans les entreprises , qui est réalisée par le commissaire aux comptes.

Pour travailler dans ce service , il faut passer un concours pour rentrer dans la fonction publique , puisque les orateurs entrent dans la catégorie de fonctionnaires.

Nous avons également pu avoir des informations générales sur les collectivités locales et plus particulièrement sur la région Rhône-Alpes , notamment sur ses activités secondaires . La formation , la culture avec la carte M'ra , le financement des transports ou encore l'environnement. La région participe en effet à la biodiversité , sur son toit, le bâtiment possède des ruches pour préserver les abeilles et leur production de miel. D ailleurs , nous avons appris que l'architecture de l'hôtel de région n'est pas pensée au hasard.

En effet ,Christian de Portzamparc qui est à l'origine de la tour LVMH à Manhattan a créé un bâtiment HQE (haute qualité environnementale) , la partie principale n'est ni chauffée , ni climatisée grâce au vitrage. Il a voulu recréé une ville à l'intérieur , on y trouve des jardins en haut du bâtiment qui permet de donner une acoustique parfaite lors des discours. Il y aussi une pente inclinée à un certain pourcentage adapté aux handicapés , des bandes sur le sol pour les mal-voyants etc.

Enfin, nous avons pu visiter la salle des conférences des élus. Dans cette salle , se déroulent des élections et des conférences parfois internationales d'où la présence de traducteurs. Le placement des 156 élus dépend des résultats à l'élection et de leur statut , le parti socialiste se situe donc au centre de l'hémicycle et possède un plus grand nombre de sièges. D'ailleurs si on souhaite retourner à l' hôtel de région il est possible d' assister aux débats.